

**LE 5 JUIN 2023**

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARGUERITE**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue à la salle du conseil de l'Hôtel de ville, en ce cinquième jour du mois de juin de l'an deux mil vingt-trois, à dix-neuf heures quarante-deux, à laquelle sont présents :

Le maire: M Claude Perreault

Les conseillers : M Stéphane Bégin Mme Sabrina Turmel  
M Frédéric Marcoux M Nicolas Lacasse  
M Pierre-Paul Lacasse M Frédéric Lehouillier

formant corps entier du conseil.

Mme Maryline Blais, greffière-trésorière

**OUVERTURE DE LA SESSION**

Le maire demande un moment de recueillement et procède à l'ouverture de la session.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

Les procès-verbaux du 1<sup>er</sup> mai, 15 mai, et 18 mai 2023 sont adoptés à l'unanimité. Les membres du conseil ont reçu une copie de ceux-ci quelques jours avant la présente session.

**134-06-2023**

**DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET SALAIRES**

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée;

Il est proposé par Frédéric Marcoux et résolu et adopté à l'unanimité des conseillers;

- d'approuver le paiement des comptes fournisseurs du mois de mai 2023 tels que rapportés à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 353 398.24 \$
- que le sommaire de paie mensuel brut d'un montant de 38 342.87 \$ soit accepté.

**CORRESPONDANCE**

- Invitation au congrès annuel de la FQM qui se tiendra du 28 au 30 septembre au centre des congrès de Québec au coût de 945 \$. M, Claude Perreault, y participera.

**PERMIS ACCORDÉS**

Dépôt du rapport des permis accordés provenant de la MRC de La Nouvelle-Beauce pour le mois de mai 2023.

**CPTAQ**

Avis de modification de l'orientation préliminaire négative reçue dans le dossier 425796 dans lequel M Jean-François Bolduc demande pour agrandir la superficie autorisée et utiliser un autre chemin d'accès dans son projet d'exploitation d'une carrière qui a été préalablement autorisé dans le dossier 425796.

Décision favorable dans le dossier 440060 concernant un échange de terrain entre M. Jean Boutin et la compagnie 9090-0895 Québec inc.

Décision favorable dans le dossier 438347 pour la tenue de l'évènement Airsoft sur le lot 6 211 687-P demandé par M. Christophe Marleau. L'autorisation est accordée jusqu'au 31 décembre 2023 et sous certaines conditions.

#### *ADMINISTRATION*

##### **DÉPÔT RAPPORT DU MAIRE**

Le maire dépose et mentionne les faits saillants du rapport financier 2022. Celui-ci sera publié dans le journal municipal du mois de juin et sera affiché aux endroits prévus au règlement no 455 sur les modalités de publication.

**135-06-2023**

##### **DON A LA MAISON DE LA FAMILLE NOUVELLE-BEAUCE**

CONSIDÉRANT la campagne de financement en cours de la Maison de la Famille Nouvelle-Beauce pour acquérir une deuxième maison et augmenter la capacité d'accueil des familles ;

Il est proposé par Frédéric Lehouillier et résolu à l'unanimité d'émettre un don d'une valeur de 500 \$ à la Maison de la Famille Nouvelle-Beauce afin de soutenir leur campagne de financement.

**136-06-2023**

##### **ADHESION A MICROSOFT OFFICE 365**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit assurer une sauvegarde sécuritaire de ses données informatiques en ayant une copie sur un disque dur ainsi qu'une copie infonuagique « cloud » ;

CONSIDÉRANT QUE les fichiers numériques utilisés par plusieurs personnes au sein de l'organisation se doivent d'être rassemblés dans un seul et même endroit afin de faciliter la gestion et de respecter la norme de classement établie par la Bibliothèque nationale du Québec (BANQ) ;

CONSIDÉRANT QUE le personnel de la municipalité utilise principalement les logiciels de Microsoft tels Excel, Word et Publisher dans l'exécution de leurs tâches ;

CONSIDÉRANT QUE la dépense est prévue au budget d'investissement pour l'année 2023 ;

Il est proposé par Sabrina Turmel et résolu unanimement d'accepter la soumission de Micro-Age au coût de 2 450.00 \$ avant taxes afin procéder à la migration de Google Workspace vers Microsoft 365 et monnayant un cout d'adhésion mensuel de 106.40 \$

**137-06-2023**

##### **DÉNONCIATION DE LA RIGIDITÉ DES LOIS ACTUELLEMENT EN VIGUEUR**

CONSIDÉRANT QUE la mission de la Commission municipale du Québec est de contribuer à améliorer la gouvernance, la gestion et la confiance des citoyens dans leurs institutions;

CONSIDÉRANT QUE lors des dernières élections municipales la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation soulevait le manque d'intérêt des

citoyens envers la politique municipale et les difficultés pour certaines communautés à combler les postes de conseiller et de maire;

CONSIDÉRANT la rigidité de certaines législations actuellement en vigueur dont l'article 304 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités qui stipule que : « Est inhabile à exercer la fonction de membre du conseil de toute municipalité la personne qui sciemment, pendant la durée de son mandat de membre du conseil d'une municipalité ou de membre d'un organisme municipal, a un intérêt direct ou indirect dans un contrat avec la municipalité ou l'organisme »;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire d'une entreprise (ainsi que les membres de sa famille immédiate) se retrouve, du jour au lendemain, à ne plus pouvoir proposer ses services de façon directe ou indirecte à sa propre municipalité s'il se présente en politique municipale, et ce, même s'il est le seul dans sa communauté à proposer ce service à des coûts moindres pour sa municipalité;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité désire protéger ses services de proximité dans son milieu;

CONSIDÉRANT QUE la réalité des petites communautés doit être prise en considération;

CONSIDÉRANT QUE les lois doivent être revues et adaptées;

CONSIDÉRANT QU'il est primordial de permettre aux élus municipaux de continuer de s'impliquer au sein de leur localité sans être pénalisés ou y perdre des revenus, l'important est la transparence et d'éviter les abus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stéphane Bégin, et résolu à l'unanimité que le conseil municipal demande à la Fédération québécoise des municipalités d'intervenir auprès des autorités gouvernementales pour dénoncer la rigidité de la législation actuellement en vigueur et qui, en pratique, empêche les gens d'affaires des petites communautés de s'impliquer en politique municipale.

**138-06-2023**

**PAIEMENT : CONRAD GIROUX INC.**

Suite à la recommandation de la firme WSP Canada Inc, il est proposé par Nicolas Lacasse et unanimement résolu de procéder au paiement numéro 1 à l'entrepreneur Conrad Giroux Inc. au montant de 108 675.17 \$ incluant les taxes pour le projet de réfection de la rue Drouin.

**139-06-2023**

**FERMETURE DES SERVICES MUNICIPAUX POUR LA PÉRIODE DE VACANCES**

Il est proposé par Stéphane Bégin et résolu unanimement que les bureaux administratifs soient fermés du 23 juillet au 5 août ainsi que la voirie du 30 juillet au 5 août inclusivement, ce qui correspond aux semaines de vacances de la construction, celles-ci étant plus calmes et générant moins de demandes. Qu'un message vocal est prévu pour rejoindre une personne en cas d'urgence.

***SÉCURITÉ PUBLIQUE***

AUCUN DOSSIER

**140-06-2023**

***TRANSPORT ROUTIER-VOIRIE***

**SIGNALISATION – AJOUT D'ARRÊTS OBLIGATOIRES**

Il est proposé par Pierre-Paul Lacasse et résolu à l'unanimité de procéder à l'ajout d'un arrêt obligatoire sur la rue de l'Hirondelle à l'intersection de la rue du Merle et ce dans les deux directions.

141-06-2023

*HYGIÈNE DU MILIEU*

**MANDAT– MODIFICATION DU SYSTÈME INFORMATISÉ DU TRAITEMENT DE L’EAU POTABLE**

CONSIDÉRANT la résolution 016-01-2023 mandatant Magnor inc. pour l’ajout d’une unité d’injection de sulfate ferrique ainsi qu’au remplacement du détecteur de permanganate afin de traiter et éliminer l’arsenic se trouvant dans l’eau potable;

CONSIDÉRANT la mise en route du nouveau traitement nécessite de prévoir le contrôle du système dans le programme informatisé de l’usine de traitement d’eau potable;

Il est proposé par Sabrina Turmel et résolu unanimement d’accepter la soumission d’Automatisation JRT au coût approximatif de 3 500 \$ avant taxes afin de procéder à l’ajout d’une nouvelle carte informatique puis à la modification du panneau de contrôle du système de gestion de l’eau potable. Ceci inclut la mise en route, la vérification et la coordination avec Magnor. Que les dépenses soient financées par le programme de la TECQ 2019-2023. Le tout est conditionnel à l’obtention du certificat d’autorisation du MELCC concernant la modification du système de traitement de l’eau potable.

142-06-2023

**ABROGATION DE LA RESOLUTION 59-03-2023**

*Le maire, M. Claude Perreault, se retire pour ce point de discussion.*

CONSIDÉRANT la résolution 59-03-2023 ;

CONSIDÉRANT QU’après vérification de différents éléments, il n’y a pas lieu d’aller de l’avant concernant le service de compagnonnage nécessaire à l’obtention d’un certificat d’opérateur en eau potable offert par M. Jean-François Guay ;

CONSIDÉRANT QU’aucune procédure n’a été entamée en ce sens et qu’aucun service n’a été pourvu ;

Il est proposé par Pierre-Paul Lacasse et résolu à la majorité des conseillers, d’abroger la résolution 59-03-2023 mandatant M. Jean-François Guay pour les services de compagnonnage nécessaire à l’obtention d’un certificat de traitement d’eau souterraine avec filtration pour M. Claude Perreault au coût de 1 924 \$

143-06-2023

*LOISIRS ET CULTURE*

**JARDIN COLLECTIF**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut se voir octroyer un financement de la part du Collectif en développement social de la Nouvelle-Beauce d’un montant de 5 500 \$ dans le projet en saine alimentation afin de réaliser un projet de jardin collectif en présentant son projet avant le 9 juin 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une promesse d’aide financière de la Fondation Tremplin Santé d’un montant de 1 500 \$ pour financer le salaire de l’ambassadrice des saines habitudes de vie au sein du camp de jour 2023;

CONSIDÉRANT QUE l’école L’Étincelle de Sainte-Marguerite a sollicité la collaboration de la municipalité afin de démarrer un projet collaboratif pour l’implantation d’un jardin collectif sur leur propriété;

CONSIDÉRANT QUE l’école L’Étincelle de Sainte-Marguerite propose de s’occuper du jardin pendant les périodes scolaires et que le camp de jour en serait responsable pendant les vacances d’été;

CONSIDÉRANT QUE l’école L’Étincelle de Sainte-Marguerite et la Municipalité assumeront conjointement les frais relatifs à l’achat des

équipements nécessaires, et ce en fonction des financements respectifs reçus pour la mise en place du projet;

Il est proposé par Sabrina Turmel et résolu à la majorité que la municipalité présente le projet de jardins collectif auprès du Collectif en développement social de la Nouvelle-Beauce et que suite à l'acceptation du projet, elle procède à l'achat du matériel et des équipements.

#### **DIVERS**

- Cueillettes de canettes au profit du camp de jour et du soccer, nous avons amassé 967 \$. Merci à tous ceux qui ont contribué.
- Résultat d'analyse d'arsenic dans l'eau potable en date du 24 mai 2023 est d'un taux de 0.0077 mg/l. La norme maximale fixée par le MELCC étant de 0.010 mg/l.

#### **Période de questions**

Questions de l'assemblée

Je, soussignée, Maryline Blais, greffière-trésorière, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées, lors de cette séance, est disponible.

**144-06-2023**

#### **CLÔTURE DE LA SESSION**

Sur la proposition de Frédéric Lehouillier, il est résolu à l'unanimité que la session soit levée à 20h10.

\_\_\_\_\_  
Claude Perreault, maire

\_\_\_\_\_  
Maryline Blais, directrice générale  
et greffière-trésorière

*Je, Claude Perreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.*

Claude Perreault, Maire